

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Thetford Mines

Le 16 novembre 2015

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 16 novembre 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

|                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| Josée Perreault       | Jean-François Morissette |
| Michel Verreault      | Denise P. Bergeron       |
| Jean-François Delisle | Hélène Martin            |
| Marco Tanguay         | Yves Bergeron            |
| François Madore       | Daniel Poudrier          |

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

**1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**2 - ORDRE DU JOUR**

2.1- Adoption de l'ordre du jour

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| IL EST PROPOSÉ PAR | le conseiller Michel Verreault |
| APPUYÉ PAR         | le conseiller François Madore  |

ET RÉSOLU :

**2015-419TM**

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

- 5.2 Nominations au sein de la Commission des sports, des loisirs, du plein air et de l'activité physique;
- 5.3 Rapport Perreault - Demande d'application des recommandations;
- 12.2 Autorisation de signature - Entente - Déneigement la fin de semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES**

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

**2015-420TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Jean-François Delisle déclare la nature générale de son intérêt dans les résolutions numéros 2015-232CP et 2015-351TM, lesquelles ont été adoptées en son absence respectivement les 21 septembre et 5 octobre 2015.

#### **4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

4.1-  
Adoption des  
procès-verbaux des  
2 et 9 novembre  
2015 de la  
Commission  
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 2 et 9 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

**2015-421TM**

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 2 et 9 novembre 2015 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5 - CONSEIL MUNICIPAL**

5.1-  
Nomination d'un  
administrateur de  
l'Office municipal  
d'habitation de la  
Ville de Thetford  
Mines

ATTENDU la nécessité de nommer un représentant de la Ville pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Gilles Rémillard pour occuper cette fonction;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Gilles Rémillard soit nommé à titre d'administrateur de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Thetford Mines à compter du 16 novembre 2015, et ce, pour un mandat de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-  
Nominations au  
sein de la  
Commission des  
sports, des loisirs,  
du plein air et de  
l'activité physique

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Morissette  
le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la résolution numéro 2013-440TM soit amendée afin qu'on y lise que les membres de la Commission des sports, des loisirs, du plein air et de l'activité physique sont madame Denise P. Bergeron, monsieur François Madore et monsieur Daniel Poudrier, lequel agira à titre de président.

2015-423TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3-  
Rapport Perreault -  
Demande  
d'application des  
recommandations

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose une reddition de comptes fondée sur les principes de l'imputabilité des élus municipaux envers les citoyens et la saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, dans son discours d'ouverture de la 1re session de la 41e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai 2014, déclarait « Nous désirons refonder le partenariat entre Québec et les municipalités, bannir le terme « créature » et envisager l'avenir sur la base de deux ordres de gouvernement qui ont leurs responsabilités propres et qui travaillent ensemble au service du même contribuable;

2015-424TM

ATTENDU QUE le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a créé le Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités et nommé à sa tête M. Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke et ex-président de l'UMQ;

ATTENDU QUE le mandat du Groupe de travail consistait à faire l'inventaire des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement présentant une lourdeur administrative et à formuler des recommandations pour les simplifier, les regrouper ou les alléger;

ATTENDU QUE le Groupe de travail a effectué une vaste consultation auprès de 400 élus et gestionnaires municipaux de toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE les recommandations du rapport « Faire confiance », basées sur la transparence, l'imputabilité, l'efficacité et l'efficience s'inscrivent dans la volonté de redéfinir la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités et de reconnaître celles-ci comme de véritables gouvernements;

ATTENDU QUE les municipalités québécoises consacrent près de 2,5 millions d'heures à répondre aux exigences diverses des ministères et des organismes municipaux et une très large partie de ces heures pourrait être consacrée plutôt au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, propose de mettre en place une politique visant à alléger les procédures de reddition de comptes des municipalités au

gouvernement tout en assurant la cohérence des exigences gouvernementales aux municipalités;

ATTENDU QU'il est urgent d'alléger et de simplifier la reddition de comptes des municipalités envers le gouvernement pour s'assurer que chaque dollar soit investi dans l'amélioration des services;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le gouvernement du Québec mette en œuvre dès maintenant l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-  
Rapport de la  
greffière sur la  
demande de  
dérogation mineure

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard de la demande concernant :

- La propriété située au 3391, rue Cloutier.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de cette demande.

## 7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1-  
Dérogation mineure  
pour la propriété  
située au 3391, rue  
Cloutier

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-140 concernant l'immeuble situé au 3391, rue Cloutier a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre l'utilisation d'un espace de 33 mètres carrés pour un usage complémentaire à un usage résidentiel, lorsque la superficie prescrite est de 30 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 octobre 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

2015-425TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-140 relativement au lot numéro 3 853 873 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-  
Octroi du contrat de  
réalisation du plan  
d'intervention sur  
les infrastructures

ATTENDU l'exigence du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant la refonte du plan d'intervention élaboré par la Ville en 2008;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme Maxxum Gestion d'actifs le 26 octobre 2015 à cet égard;

**2015-426TM**

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à la firme **Maxxum Gestion d'actifs** le mandat d'assistance à la refonte du plan d'intervention relatif aux infrastructures (rues, aqueduc et égout) conformément aux prix unitaires déposés dans l'offre de services du 26 octobre 2015, pour un montant total estimé de 20 300 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-  
Octroi du contrat  
d'auscultation des  
chaussées

ATTENDU l'exigence du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau plan d'intervention pour les chaussées de la Ville;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme Englobe en date du 3 novembre 2015 à cet égard;

**2015-427TM**

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à la firme Englobe le mandat de procéder à l'auscultation des chaussées situées sur son territoire, selon les prix unitaires déposés, pour un montant total estimé de 21 700 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-  
Octroi du contrat de  
fourniture  
d'enregistreurs de  
débordements

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition de 22 enregistreurs de débordements, de 22 supports pour sondes et de 22 antennes externes;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

| Soumissionnaire                       | Montant      |
|---------------------------------------|--------------|
| Veolia Water Technologies Canada inc. | 45 161,38 \$ |

2015-428TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Veolia Water Technologies Canada inc.**, la fourniture de 22 enregistreurs de débordements au tarif unitaire de 1 793,50 \$, de 22 supports pour sondes au tarif unitaire de 108,16 \$ et de 22 antennes externes au tarif unitaire de 151,13 \$, le tout pour une dépense totale de 45 161,38 \$, taxes en sus, payable à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8.4-  
Octroi du contrat de  
services d'entretien  
du réseau  
d'éclairage de rues

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les services d'entretien du réseau d'éclairage de rues pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

| Soumissionnaire            | Montant   |
|----------------------------|-----------|
| C. Jacques Électrique inc. | 83 380 \$ |

2015-429TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **C. Jacques Électrique inc.**, le contrat de services d'entretien du réseau d'éclairage de rues pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017, selon les prix unitaires déposés, pour une dépense totale estimée de 83 380 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2016 et 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-  
Octroi du contrat de  
fourniture d'une  
pompe  
recirculatrice de  
boues

**2015-430TM**

ATTENDU les besoins de la Ville pour l'achat d'une composante maîtresse centrale de remplacement pour les pompes circulatrices à la station d'épuration de la Haute-Bécancour;

ATTENDU la soumission reçue de PSI Prolew inc. pour ces composantes;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à **PSI Prolew inc.** la fourniture de deux volutes de pompes circulatrices d'eaux usées de modèle 968406-06 (Casing 8MF13 old style), pour une dépense totale de 12 270 \$ taxes applicables en sus, payable à même le fonds de roulement de la Ville;

QUE le coût de cette dépense soit remboursé au fonds de roulement sur une période de 5 ans, à compter de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 -

**SOUTIEN AUX ORGANISMES**

**10 - COUR MUNICIPALE**

**11 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

12.1-  
Embauche de Mme  
Monika Bolduc au  
poste de préposé  
aux  
télécommunications  
à temps partiel

**2015-431TM**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux télécommunications à temps partiel;

ATTENDU les dispositions de la convention collective;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 28 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR

le conseiller Michel Verreault

APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

QUE madame Monika Bolduc soit engagée comme salariée à l'essai au poste de préposée aux télécommunications à temps partiel au Service de la sûreté municipale, et ce, à compter du 8 novembre 2015;

QUE la titulaire soit soumise à une période d'essai de 1 040 heures effectivement travaillées conformément à la convention collective;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Bolduc soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-  
Autorisation de  
signature - Entente  
- Déneigement la  
fin de semaine

**2015-432TM**

ATTENDU QU'au cours de la présente négociation du renouvellement de la convention collective entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines, les parties ont convenu de renouveler et préciser les modalités de certains travaux de déneigement pour la saison 2015-2016;

ATTENDU la signature de l'entente 2015-02 à cet effet par le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 novembre 2015;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente 2015-02 concernant le déneigement la fin de semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13 - RESSOURCES FINANCIÈRES**

**14 - GREFFE**

**15 - SÛRETÉ MUNICIPALE**

15.1- Ajout d'une zone de débarcadère sur la rue Saint-Alphonse Nord  
ATTENDU QUE les enseignes autorisant le stationnement face au 66, rue Saint-Alphonse Nord ne répondent pas aux besoins des résidents de ce secteur;  
ATTENDU le souci de la Ville d'améliorer ses pratiques pour assurer la sécurité des citoyens;

**2015-433TM** ATTENDU la recommandation du Comité de circulation;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE l'affichage devant le 66, rue Saint-Alphonse Nord soit remplacé pour que l'espace de stationnement devienne, à compter de ce jour, une zone de débarcadère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2- Ajout d'un arrêt obligatoire au coin de la rue Saint-Charles et de la rue Bernard  
ATTENDU le souci de la Ville d'améliorer ses pratiques pour assurer la sécurité des citoyens;  
ATTENDU la recommandation du Comité de circulation;  
ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 octobre 2015;

**2015-434TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE soit implanté un arrêt obligatoire sur la rue Bernard à l'intersection de la rue Saint-Charles, dans les deux directions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3-  
Ajout de panneaux  
d'arrêt obligatoire  
au coin de la rue  
Beauregard et de la  
rue Beauchamp

ATTENDU le souci de la Ville d'améliorer ses pratiques pour assurer la sécurité des citoyens;

ATTENDU la recommandation du Comité de circulation;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 octobre 2015;

**2015-435TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE soit implanté un arrêt obligatoire sur la rue Beauregard à l'intersection de la rue Beauchamp, dans les deux directions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4-  
Modification des  
affiches de  
stationnement - Rue  
Dubé

ATTENDU QUE, dans le cadre de sa mission, la Fondation Renaissance offre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et d'autres handicaps;

ATTENDU QUE les locaux de cet organisme sont situés au 189, rue Dubé;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des usagers de favoriser l'accessibilité de l'édifice pour les personnes à mobilité réduite;

**2015-436TM**

ATTENDU la recommandation du Comité de circulation;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 13 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la case de stationnement qui se trouve à l'ouest de l'entrée de l'édifice du 189,

rue Dubé soit utilisée pour un stationnement limité à 30 minutes;

QUE la case de stationnement qui se trouve à l'est de l'entrée de l'édifice du 189, rue Dubé soit réservée à l'usage des personnes handicapées;

QUE la signalisation nécessaire pour l'application de cette décision soit installée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5-  
Implantation d'un  
arrêt obligatoire à  
l'intersection des  
rues Sainte-Marthe  
et Simoneau

2015-437TM

ATTENDU le nombre élevé d'accidents à l'intersection des rues Sainte-Marthe et Simoneau;

ATTENDU le souci de la Ville d'améliorer ses pratiques pour assurer la sécurité des citoyens;

ATTENDU QU'une analyse de la circulation a été réalisée et que la proximité d'autres arrêts obligatoires a été prise en compte;

ATTENDU la recommandation du Comité de circulation;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE des arrêts obligatoires soient installés, et ce, dans toutes les directions, à l'intersection des rues Sainte-Marthe et Simoneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 - **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 - **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

18 - **URBANISME**

19 - **LOISIRS ET CULTURE**

## LÉGISLATION

20.1-  
Adoption de la  
résolution du  
PPCMOI au 2840,  
rue Notre-Dame Est

2015-438TM

ATTENDU la demande d'autorisation du projet particulier d'occupation de l'immeuble situé au 2840, rue Notre-Dame Est, afin d'y faire le commerce de remises qui seraient entreposées à l'extérieur et de construire une véranda ;

ATTENDU QU'il y aurait lieu, dans ce cas, d'autoriser pour cet immeuble l'usage particulier numéro 2322 qui vise le commerce de détail de maisons mobiles, de maisons préfabriquées, de maisons unimodulaires et de remises, de même que l'entreposage extérieur de type B;

ATTENDU QUE le projet prévoit la construction d'une véranda trois saisons d'une dimension de 2,26 mètres par 2,05 mètres, en polycarbonate ambré, située dans la cour avant;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une aire d'affectation « ZAP : Zone d'aménagement prioritaire » et dans la zone 3209C;

ATTENDU QUE l'approbation de ce projet est assujettie au Règlement numéro 157 sur les projets particuliers;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères généraux relatifs au Règlement sur les projets particuliers;

ATTENDU QUE ce projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE le défaut de remplir toute condition imposée par la Ville entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser le projet particulier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR

le conseiller François Madore

APPUYÉ PAR

le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le projet particulier d'occupation de l'immeuble visant à permettre l'usage particulier numéro 2322, l'entreposage extérieur de type B et la construction d'une véranda au 2840, rue Notre-Dame Est soit accepté aux conditions suivantes :

- Parmi les usages mentionnés dans l'usage 2322, seul le commerce de détail de remises est autorisé ;
- Parmi les constructions et les matériaux mentionnés dans l'entreposage extérieur de type « B », seul l'entreposage extérieur de remises est autorisé ;
- Le projet particulier est autorisé sur une partie de la propriété seulement située en bordure de la rue Notre-Dame Est;
- L'entreposage extérieur n'est pas autorisé dans la cour latérale gauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-  
Adoption du  
règlement n° 556

2015-439TM

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 556 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU l'avis de motion donné le 2 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 556 intitulé « **Règlement pour amender le Règlement n° 466 concernant les nuisances, afin de modifier les conditions à remplir pour qu'un véhicule automobile soit considéré comme une nuisance** » soit adopté, comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-  
Avis de motion

Le conseiller Jean-François Delisle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement numéro 61 concernant la circulation des camions et des véhicules outils*, dans le but d'interdire la circulation des véhicules lourds sur le chemin de Vimy.

21 -

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Arrêt obligatoire à l'intersection des rues Sainte-Marthe et Simoneau.  
Contrat d'auscultation des chaussées.
- 2) Nomination d'un administrateur à l'OMH.
- 3) Félicitations pour la nomination du maire au Caucus des cités régionales.
- 4) Suivi du dossier NovX21.  
Lettrage des véhicules de la Ville.

22 -

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h41.

Le tout respectueusement soumis.

---

La greffière, Edith Girard

---

Le maire, Marc-Alexandre  
Brousseau

EG/mcj

